

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION SECURITE ET PREVENTION

Cellule pour la Lutte contre l'Habitat Indigne et Informel (CLH2I)

☎ : 05.94.39.72.15/05.94.39.72.20 / ☎ : 06.94.20.48.82

✉ : dsp.clh2i@ville-cayenne.fr

MADAME SANDRA TROCHIMARA
MAIRE DE LA COMMUNE DE CAYENNE

À

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CACL

Affaire suivie par : Cathy FLORENTINE

Références : n°002/DSP/CLH2I/FC/12-2021/PM

OBJET : Courrier officiel des secteurs prioritaires dans le PILHI par la commune

P.L : CR point reprise « PILHI Cayenne »

Monsieur le Président de la CACL,

Par la présente, et dans le cadre de la présentation du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), qui s'est déroulée le jeudi 18 novembre 2021 en salle des délibérations de la Ville de Cayenne, je vous transmets officiellement la sélection des sites prioritaires, afin de permettre le lancement des premières études pré-opérationnelles et l'élaboration du plan d'action dudit PILHI :

La liste prioritaire est la suivante :

1. Secteur « ÎLET MALOUÏN » ;
2. Secteur « MANGO/BRUTUS » ;
3. Secteur « ZENON » ;
4. Secteur « CAPULO » ;
5. Secteur « PLOERMEL ».

Je vous prie de bien vouloir, Monsieur le Président de la CACL, l'expression de ma haute considération.

Accusé de réception en préfecture
978249700045100210512021-05
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022



Mme le Maire


Sandra TROCHIMARA

Macouria, le 22 décembre 2021

Le Maire de la ville de Macouria

A

Service : Service Administration Générale

N° : 497/21/AG/VM/JJP

Affaire suivie par :

M. Jean-Claude Tran Tu Yen

urbanisme@villedemacouria.fr

administrationgenerale@villedemacouria.fr

Monsieur Serge SMOCK
Président de la CACL
Quartier Balata
Chemin la Chaumière
97302 CAYENNE CEDEX

Objet : PILHI CACL - Formalisation des secteurs pour mise en œuvre

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, suite à notre réunion du 26 novembre (Cf. CR – réunion du PILHI-20211110), de vous confirmer les secteurs prioritaires dans le cadre de l'objet de ce courrier :

- Kamuyeneh
- Yapara
- Sablance (Nord-Est : sous-secteur hors OIN et hors LCI)

Mes services sont pleinement engagés auprès des vôtres pour l'opérationnalisation effective de cette action.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,

Gilles ADELSON

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220323-62-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022



Service Urbanisme
N° *24* / 2022/ MAT/SU
Affaire suivie par : Mme L.SALIBER
Tél : 0594.35.32.48
Mail : laurence.saliber@mairie-matoury.fr

Matoury, le 18 janvier 2022

Monsieur le **Président de la CACL**
Serge SMOCK
4 Esplanade de la cité d'Affaire
Quartier Balata
CS 36029
97357 MATOURY CEDEX

Objet : TRAITEMENT DES ZONES D'HABITAT ILLEGAL ET INSALUBRE - PILHI

Monsieur le Président,

La commune de Matoury fait face depuis de nombreuses années à une explosion de l'habitat spontané sur l'ensemble de son territoire, cette situation précaire d'une partie de la population génère d'importants problèmes de salubrité, de sécurité publique et de budget pour la commune.

Toutefois, la Commune a engagé tous les moyens et procédures nécessaires afin de limiter l'extension de ces zones d'habitat spontané.

Plusieurs zones ont été repérées et peuvent être traitées dans le cadre du pôle de lutte contre l'habitat Illicite que vous avez mis en place.

Veillez trouver ci-joint la liste de ces poches d'habitat dont nous aimerions débattre avec vous :

1 - Pélican / parcelle cadastrée AH 2926 – Propriété communale

Sur ce secteur les maisons qui y sont implantées se trouvent être de bonne facture, toutefois on note l'absence de réseaux organisés

(Vous trouverez ci-joint une cartographie de la zone concernée et les informations complémentaires relatives à la propriété, aux risques naturels)

975249730045-20220323-62-AP-2022-DE
Mission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

2 - Village Palikour La Petite Chaumière / parcelle cadastrée AB 01 – propriété EDF

Une étude a été menée par l'Etablissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane, pour le réaménagement de cette zone.

(Vous trouverez ci-joint une cartographie de la zone concernée et les informations complémentaires relatives à la propriété, aux risques naturels)

3 - Cogneau-Maya / parcelle - cadastrée AE 63 – propriété Consort Isabelle

Il s'agit d'une grande poche d'habitat spontané à traiter au niveau de l'insalubrité et l'insécurité. Sur ce secteur, les constructions ne sont pas structurées, d'autant plus qu'on note également l'absence de réseaux et de voiries.

(Vous trouverez ci-joint une cartographie de la zone concernée et les informations complémentaires relatives à la propriété, aux risques naturels)

4 - La Ferme Marina / parcelle cadastrée AL 360 – Propriété en indivision famille ZOBDA et JOUVAN

Sur ce secteur les maisons qui y sont implantées se trouvent être de bonne facture, toutefois on note l'absence de réseaux organisés

(Vous trouverez ci-joint une cartographie de la zone concernée et les informations complémentaires relatives à la propriété, aux risques naturels)

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

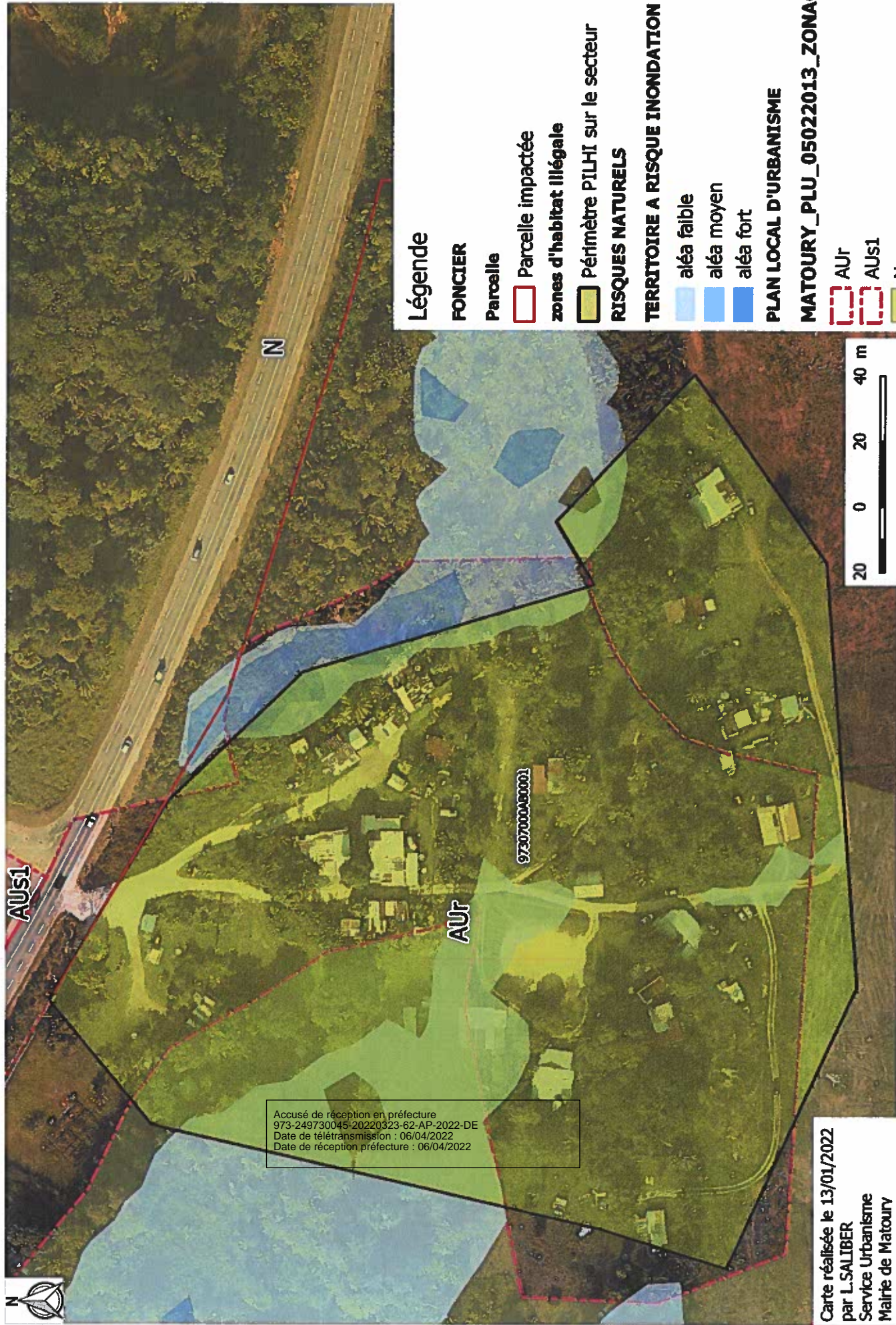
 La 1^{ère} Adjointe,
Francesea FELIX

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220323-62-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

PELICAN ou dit COGNEAU LA RHUMERIE- PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AH 2926 ET PARCELLE CADASTREE AH 34

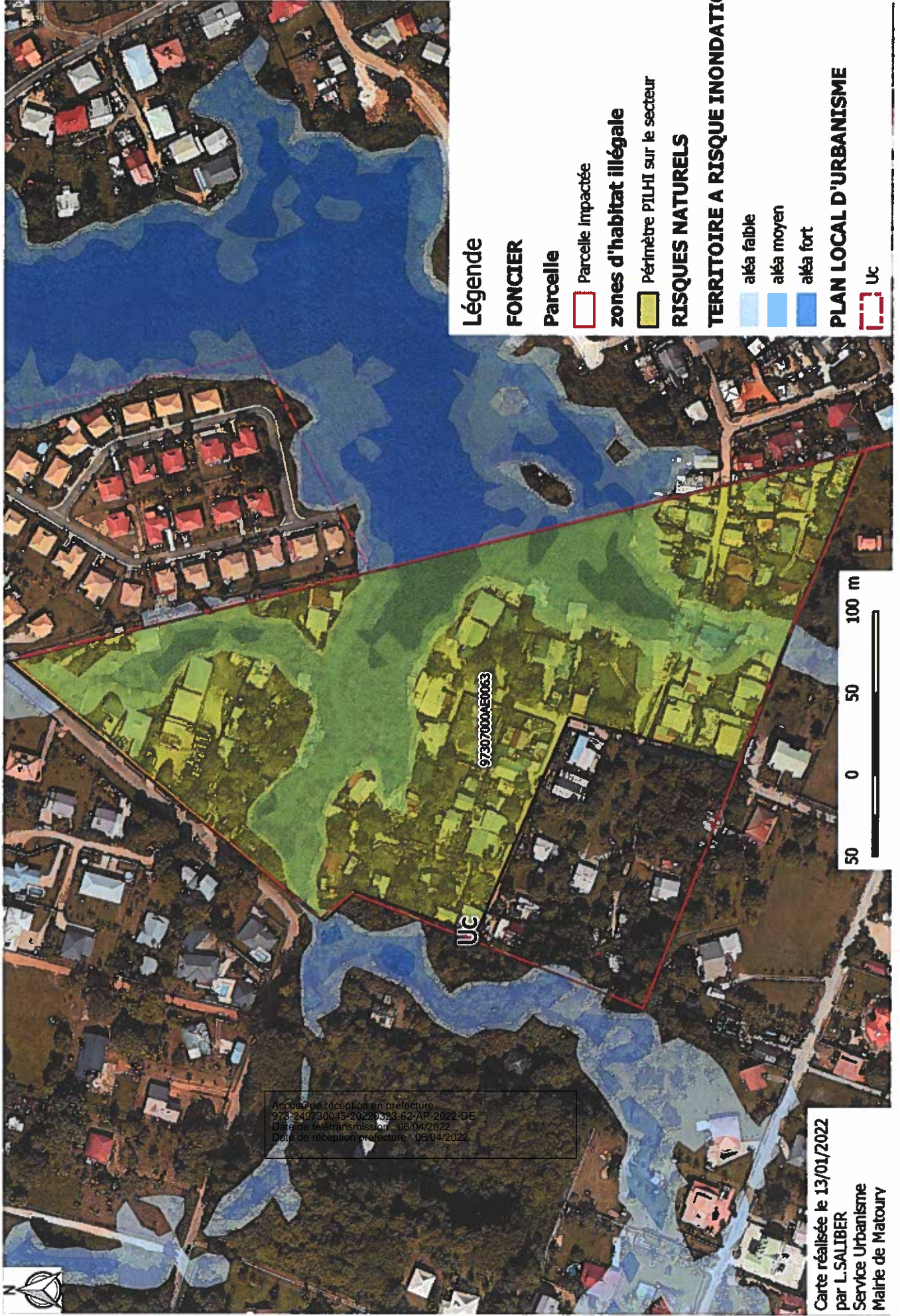


VILLAGE PALIKUR - PARCELLE CADASTREE AB 01



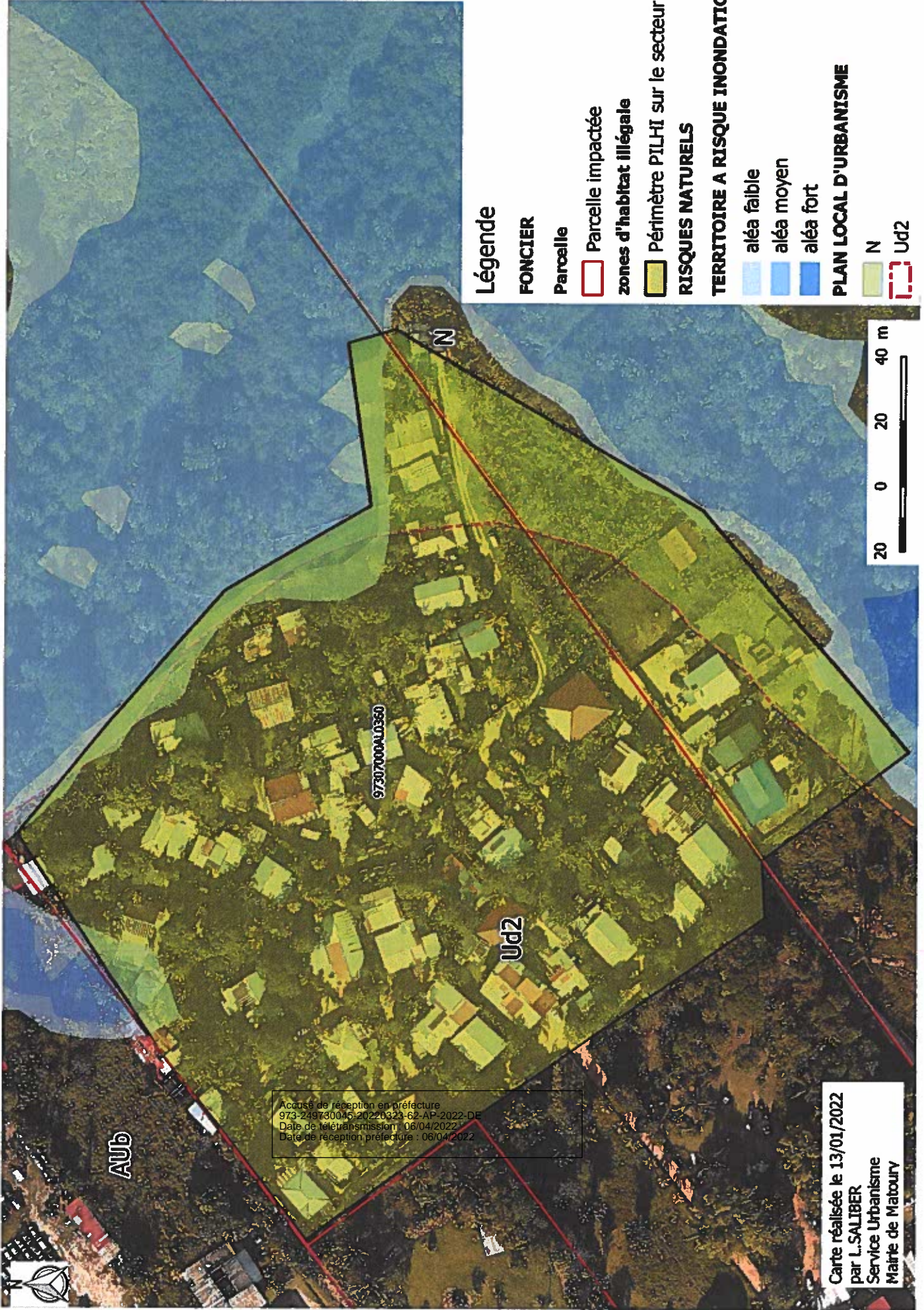
Carte réalisée le 13/01/2022
par L.SALIBER
Service Urbanisme
Mairie de Matoury

MAYA COGNEAU - PARCELLE CADASTREE AE 63



Carte réalisée le 13/01/2022
par L.SALIBER
Service Urbanisme
Mairie de Matoury

FERME MARINA - SECTEUR MORTHUIM - PARCELLE CADASTREE AL 360





DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Réf. : CP/CR/JME/SA n° /2022
Affaire suivie par S.ALAIS
Directrice Aménagement du Territoire
Téléphone : 0594 35 90 42
Courriel : severine.alais@remiremontjoly.fr

Rémire-Montjoly, le 14. FEV. 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY

A

Monsieur Serge SMOCK
Président de la CACL
4, Esplanade de la Cité d'affaires
97351 MATOURY

Objet : Elaboration du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) de la CACL

PJ : Priorités d'intervention communales dans le cadre du PILHI

Monsieur le Président,

Je salue l'initiative de la CACL qui, dans le cadre de sa compétence habitat, s'engage auprès de ses communes membres à prévenir et traiter les différentes formes d'habitat spontané.

Depuis plusieurs années, la commune de Rémire-Montjoly demeure seule face au développement des quartiers d'habitat spontané, engendrant ainsi des nuisances pour nos administrés et plus largement, pour les habitants de l'agglomération.

Nous ne pouvons rester spectateur face au durcissement et à l'extension de ces quartiers informels, dont nous ne maîtrisons ni le foncier, ni les activités parallèles qui s'y développent, telle une ville dans la ville.

Malheureusement, la commune doit porter seule la charge engendrée par l'arrivée d'une nouvelle population en grande précarité et dont nous devons répondre aux besoins en termes de scolarisation et d'aide alimentaire. Le budget de la collectivité est par conséquent fortement impacté puisque l'accompagnement social porté par le CCAS a dû être renforcé et les moyens matériels nécessaires au démantèlement des sites provisionnés.

Il convient aujourd'hui de définir un plan d'action afin de coordonner les interventions de chacun et déterminer les solutions de logement et d'hébergement à l'échelle de la CACL. Aussi, il semble urgent de cibler dès à présent le foncier pouvant accueillir ce type d'infrastructure, ne pouvant maintenir l'ensemble des occupants sur site en raison des risques.

Ainsi, la hiérarchisation des secteurs prioritaires d'intervention du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) sur le territoire de Rémire-Montjoly est la suivante, considérant que les risques naturels et technologiques existants et le développement des

Accusé de réception en préfecture
Réf. : CP/CR/JME/SA n° /2022
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

marchands de sommeil sont les principaux critères justifiant l'urgence à agir sur ces quartiers informels :

- n°1 : Bambou-piste Tarzan
- n°2 : Abraham-EDF
- n°3 : Extension Arc-en-ciel
- n°4 : RHI Arc-en-ciel
- n°5 : Rue du vieux chemin
- n°6 : Squat Arc-en-ciel
- n°7 : Pointe Mahury
- n°8 : Squat Back-LABA
- n°9 : Les Manguiers
- n°10 : Route des plages
- n°11 : Morne coco
- n°12 : Minidoque Est
- n°13 : Chemin Léo

Vous trouverez également en pièce-jointe les observations de la commune, complétant le diagnostic réalisé par la CAEL pour chaque secteur.

Dans l'attente qu'une phase opérationnelle soit lancée, mes services se tiennent à votre disposition pour la mise en œuvre du PILHI et les actions qui seront menées.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Claude PLENET.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220323-62-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022



PRIORITES D'INTERVENTION COMMUNALES
Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne de Remire-Montjoly (PILHI)

N°	SECTEURS NOMS	CHOIX DE LA COMMUNE Sélection PILHI	DIAGNOSTIC PILHI								Résultat diagnostique	Observations de la commune	
			Nb. (estimatif)	Nb Habitants (estimatif)	Matériaux	Densité	Propriété foncière	Règlement d'urbanisme	Risque naturel				
	Dégrad Des Cannes	Projet en cours	MOUS Interco en cours depuis début 2021 – Relogement en cours- Démolition prévue au mois de janvier 2022									25	Des logements demeurant sur place. Prévoir un point d'étape sur ce secteur. Zone dédiée à de l'activité économique. Intervention : démantèlement
1	Bambous/piste tarzan	Priorité n°1	305	3000 à 4000	Bois/tôles	Forte	Privés et aménageurs	UD/AU/Auru	Nul/moyen	25	PPRMT et PPRI Augmentation de la population avant COVID. Pollution sur l'ensemble du site. Source polluée, insalubrité Délinquance, vol d'énergie, commerces illicites Intervention : démantèlement Zone Sarseso - Risque technologique « SARA » Déboisement, abattis sauvage Marchand de sommeil Vol d'énergie. Intervention : MOUS, démantèlement Sursurpopulation de la population avec la COVID. Insalubrité, nuisances sonores. Marchand de sommeil, nuisances sonores, enfants scolarisés, marchand de sommeil, vol d'énergie. Intervention : MOUS, démantèlement		
2	Abraham (ancien Abraham/Pascaud)	Priorité n°2	44	260	Bois/tôles	Forte	Privés	N	Moyen/fort	25	Marchand de sommeil Prévoir relogement MOUS Intervention : démantèlement		
3	Back propriété LABA/DESERT (ancien colline du Mahury)	Priorité n°8	41	300	Bois/tôles	Forte	Privé (cons. du lit)	Uda	Moyen/fort	24	Marchand de sommeil Prévoir relogement MOUS Intervention : démantèlement		
4	Chemin LEO (ancien Pont Lacroix)	Priorité n°13	27	162	Bois/tôles	Forte	Privé	UC/UD	Nul	22	Marchand de sommeil Prévoir relogement MOUS Intervention : démantèlement		
5	Mindouque EST	Priorité n°12	16	64	Bois/tôles	Forte	Privé	UC	Nul	22	Marchand de sommeil Prévoir relogement Intervention : MOUS, démantèlement		
6	Pointe Mahury	Priorité n°7	11	39	Bois/tôles	Forte	CTG	Aup	Faible	22	Projet mairie en cours à valider Intervention : démantèlement		
7	Extension Arc en ciel	Priorité n°3	16	36	Bois/tôles	Forte	Privés et CTG	UE	Nul	21	Délinquance, vol d'énergie Intervention : MOUS, démantèlement Zone Seveso - « SARA » Marchand de sommeil, insalubrité et vol d'énergie. Intervention : MOUS, démantèlement		
8	Abraham EDF (ancien Back EDF/Bambou Boutelier)	Priorité n°2 bis	300	1000	Bois/tôles	nr	CTG et ETAT	N	Moyen/fort	17(Incomplet)	A retirer du tableau un projet de régularisation des parcelles est en cours.		
9	Hameau des Encens	Suppression du tableau	89	535	Dur-béton	Moyenne	Privés et Etat	Udru	Fort/moyen	18	Il faut dissocier la partie privée et la partie communale. Projet de Régularisation. Relogement ou destructions, vol d'énergie. Bornage prévu par la mairie. Intervention : MOUS, démantèlement partiel		
10	Rue du vieux chemin (2secteurs : rue du stade et coté maison blanche)	Priorité n°5 Coté maison blanche	29 11	170 33	Dur béton/bois	Forte	Privés et Commune	Udru	Nul	18			



PRIORITES D'INTERVENTION COMMUNALES
Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne de Rémire-Montjoly (PILHI)

N°	RHI Arc en ciel	Priorité n°4	221	1570	Dur béton	Forte	nr	Ucb	Faible	15	Opération de régularisation SIMIKO – RETROCESSION : il faut faire le point avec le bailleur afin de connaître la situation à ce jour. Vol d'énergie Intervention : OPAH Pas de possibilité de régularisation Intervention : MOUS, démantèlement
DIAGNOSTIC PILHI											
N°	NOMS	Sélection PILHI	Nb. (estimatif)	Nb Habitants (estimatif)	Matériaux	Densité	Propriété foncière	Règlement d'urbanisme	Risque naturel	Résultat diagnostic	Observations de la commune
11	Squat Arc en ciel	Priorité n°6						N			
SECTEURS											
CHOIX DE LA COMMUNE											
13	Route des plages	Priorité n°10						N	PPRL, TRI		MOUS- plusieurs poches d'habitat indigne
14	Les Manguiers (2 secteurs : la partie démantelée et en face)	Priorité n°9	10				Privé	N et AUru	TRI		10 maisons demeurent sur la partie démantelée. MOUS – présence de poches d'habitat indigne face à la zone évacuée
15	Morne Coco	Priorité n°11					CTG	Udru, N	PPRI, TRI		MOUS Surveillance de la PM en cours
16	Morne Coco Vers ADAPEI	Priorité n°11 bis					CTG, Privé	UE, N			MOUS Surveillance de la PM en cours
17	Mont Sec	Priorité n°14					Privé	N			MOUS Vérification de la PM

Accusé de réception en préfecture
 N°73-2473045-2203086-62-A0-2022-DE
 Date de transmission : 06/04/2022
 Date de réception préfecture : 06/04/2022



PRIORITES D'INTERVENTION

Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne de Rémire-Montjoly (PILHI)

SECTEURS		CHOIX DE LA COMMUNE	DIAGNOSTIC PILHI								Observations de la commune	
N°	NOMS	Sélection PILHI	Nb. (estimatif)	Nb Habitants (estimatif)	Matériaux	Densité	Propriété foncière	Règlement d'urbanisme	Risque naturel	Résultat diagnostic		
	Dégrad Des Cannes	Projet en cours	MOUS Interco en cours depuis début 2021 – Relogement en cours- Démolition prévue au mois de janvier 2022								25	Des logements demeurent sur place. Prévoir un point d'étape sur ce secteur. Zone dédiée de l'activité économique. Intervention : démantèlement
D	Bambous/piste tarzan	Priorité n°1	305	3000 à 4000	Bois/tôles	Forte	Privés et aménageurs	UD/AU/Auru	Nul/moyen	25	PPRMT et PPRI Augmentation de la population avant COVID. Pollution sur l'ensemble du site. Source polluée, insalubrité Délinquance, vol d'énergie, commerces illicites Intervention : démantèlement	
2	Abraham (ancien Abraham/Pascaud)	Priorité n°2	44	260	Bois/tôles	Forte	Privés	N	Moyen/fort	25	Zone Seveso -Risque technologique « SARA » Déboisement, abattis sauvage Marchand de sommeil Vol d'énergie. Intervention : MOUS, démantèlement	
3	Back propriété LABA/DESERT (ancien colline du Mahury)	Priorité n°8	41	300	Bois/tôles	Forte	Privé (cons. du lit)	Uda	Moyen/fort	24	Augmentation de la population avec la COVID. Insalubrité, nuisances sonores. Enfants scolarisés, marchand de sommeil, vol d'énergie- Intervention : MOUS, démantèlement	
4	Chemin LEO (ancien Pont Lacroix)	Priorité n°13	27	162	Bois/tôles	Forte	Privé	UC/UD	Nul	22	Marchand de sommeil Prévoir relogement MOUS Intervention : démantèlement	
5	Minidoque EST	Priorité n°12	16	64	Bois/tôles	Forte	Privé	UC	Nul	22	Marchand de sommeil Prévoir relogement Intervention : MOUS, démantèlement	
6	Pointe Mahury	Priorité n°7	11	39	Bois/tôles	Forte	CTG	Aup	Faible	22	Projet mairie en cours à valider Intervention : démantèlement	
7	Extension Arc en ciel	Priorité n°3	16	36	Bois/tôles	Forte	Privés et CTG	UE	Nul	21	Délinquance, vol d'énergie Intervention : MOUS, démantèlement	
8	Abraham EDF (ancien Back EDF/Bambou Boutélier)	Priorité n°2 bis	300	1000	Bois/tôles	nr	CTG et ETAT	N	Moyen/fort	17(incomplet)	Zone Seveso - « SARA » Marchand de sommeil, insalubre et vol d'énergie. Intervention : MOUS, démantèlement	
9	Hameau des Encens	Suppression du tableau	89	535	Dur-béton	Moyenne	Privés et Etat	NC/IINAb	Fort/moyen	18	A retirer du tableau un projet de régularisation des parcelles est en cours.	
10	Rue du vieux chemin (2secteurs : rue du stade et coté maison blanche)	Priorité n°5 Coté maison blanche	29 11	170 33	béton/bois		Privés et Commune	Udra	Nul	18	Il faut dissocier la partie privée et la partie communale. Projet de Régularisation. Relogement ou destructions, vol d'énergie. Bornage prévu par la mairie. Intervention : MOUS, démantèlement partiel	
11	RHI Arc en ciel	Priorité n°4	221	1570	Dur béton	Forte	nr	Ucb	Faible	15	Opération de régularisation SIMKO – RETROCESSION : il faut faire le point	



PRIORITES D'INTERVENTION

Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne de Rémire-Montjoly (PILHI)

											avec le bailleur afin de connaître la situation à ce jour. Vol d'énergie Intervention : OPAH
12	Squat Arc en ciel	Priorité n°6						N			Pas de possibilité de régularisation Intervention : MOUS, démantèlement partiel
SECTEURS		CHOIX DE LA COMMUNE	DIAGNOSTIC PILHI								Observations de la commune
N°	NOMS	Sélection PILHI	Nb. (estimatif)	Nb Habitants (estimatif)	Matériaux	Densité	Propriété foncière	Règlement d'urbanisme	Risque naturel	Résultat diagnostic	
13	Route des plages	Priorité n°10						N	PPRL, TRI		MOUS- plusieurs poches d'habitat indigne
14	Les Manguiers (2 secteurs : la partie démantelée et en face)	Priorité n°9 Face à la partie démantelé	3	18			Privé	N et AUru	TRI		MOUS – présence de poches d'habitat indigne malgré la procédure d'expulsion
15	Morne Coco	Priorité n°11					CTG	Udru, N	PPRI, TRI		MOUS Surveillance de la PM en cours
16	Morne Coco Vers ADAPEI	Priorité n°11 bis					CTG, Privé	UE ? N			MOUS Surveillance de la PM en cours
17	Mont Sec	Priorité n°14					Privé	N			MOUS Vérification de la PM

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220323-62-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022



Service PA2D
Tél : 0594-37-07-65

Commission Aménagement, Urbanisme, Travaux, Voirie et Transport
Du
Mercredi 01 Décembre 2021 à 09h00 en Salle des Délibérations

Point N°: 22

Validation du choix des secteurs identifiés pour le plan d'action du PTLHI : Houe et Favaud

Avis Favorable Avis Défavorable

Signature :

Mr Jean-Claude LABRADOR

Mr Jean-Paul BÉNETO

Mr Jong Patrice LAU

Mme Angèle BÉLINA

Le Maire

5^{ème} Adjoint

7^{ème} Adjoint

7^{ème} Adjoint

Mr Arthur FLEURET

Mr Christopher DOMINIQUE

Mr Christian NOKO

Conseiller Municipal

Conseiller Municipal

Conseiller Municipal

Observations :

HOUÉ est une priorité pour le PTLHI. Une NOUS est envisagée pour l'accompagnement et le relogement.
Favaud est le second secteur prioritaire sur lequel travailler dans le cadre du PTLHI.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220323-62-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022